

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°26-2020 Point 4.9.1

Point 4.9.1 de l'ordre du jour

Capacités d'accueil, prérequis, modalités d'admission en Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (MEEF) et en Master STAPS-Education et formation, parcours Agrégation et recherche en APS (MARAPS) pour 2020-2021

EXPOSE DES MOTIFS:

La loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 met en place un nouveau système d'accès au diplôme national de Master. Ce dernier repose sur la possibilité de mettre en place des capacités d'accueil et des modalités d'admission lors de l'entrée en première année de Master. Il garantit la possibilité pour l'étudiant ainsi admis de pouvoir poursuivre directement en deuxième année de Master de la même mention sous réserve, bien évidemment de valider la première année.

Ces dispositions s'appliquent également aux admissions en Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (MEEF) où une évolution de la capacité d'accueil en MEEF 2nd degré - CAPEPS est prévue.

La capacité d'accueil du parcours « Enseigner l'éducation physique est portée à 45 places. Ces 45 places viennent s'ajouter aux 25 places du M1 Agrégation et recherche en activités physiques et sportives (MARAPS) du Master STAPS – Education et formation » (le M2 étant déjà ouvert par la Faculté des Sciences du sport). A cet effet, la Faculté des sciences du sport propose d'augmenter de 5 places la capacité d'accueil du parcours MARAPS initialement approuvée par les conseils. Ainsi la capacité d'accueil totale en EPS resterait à 70 places.

Le 18 février 2020, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé les capacités d'accueil, prérequis, modalités d'admission en Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (MEEF) et en Master STAPS-Education et formation, parcours Agrégation et recherche en APS (MARAPS) pour 2020-2021, par 31 voix pour.

Délibération:

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les capacités d'accueil, prérequis, modalités d'admission en Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (MEEF) et en Master STAPS-Education et formation, parcours Agrégation et recherche en APS (MARAPS) pour 2020-2021.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires:

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services

Frédéric DEHAN

Université de Strasbourg

Composante : Faculté des Sciences du sport

Modification

Lien vers le site web de la https://f3s.unistra.fr/

Mention	Parcours (le cas échéant)	Capacité d'accueil du M1	Capacité consolidée à la mention	conseillée (s) pour	Formation ouverte à l'alternance/apprentissa ge (OUI/NON/EXCLUSIVEMEN T)	Mots clés disciplinaires	Mots clés sectoriels	Mots clés métiers	Modalités d'examen des candidatures (Dossier/Entretien/Exa mens/Concours)	Autres prérequis (disciplines, matières, enseignements qu'il est recommandé d'avoir suivis)	Calendrier de la procédure d'admission (dates d'ouverture et de fermeture des candidatures et date de réponse des commissions pédagogiques)	
Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) Education et formation		25	75	Licence STAPS mention Education et motricité	NON			Enseignant agrégé d'EPS Ingénieur en intervention en EPS	Dossier	Maitrise de l'anglais (niveau B2 / TOEIC785)	Date d'ouverture des candidatures : 17 avril 2020 Date de fermeture des candidatures : 25 mai 2020 Date limite de retour des pièces du dossier de candidature : 1er juin 2020 Date de réponse des commissions pédagogiques : 17 juin 2020	